



Litige entre Huissier et mon creancier

Par **Keul**, le **29/06/2016** à **00:02**

Bonsoir, rn
J'ai honoré une dette d'un crédit Sogefinancement à un huissier depuis 05/2015, j'ai même reçu un chèque de trop perçu (14,25 €), bref, en ayant voulu contracter un crédit il s'avère que je suis toujours fiché BDF..., rn
Après m'être renseigné à la BDF, c'est bien pour cette affaire. rn
J'ai appelé Sogefinancement qui me dit ne pas avoir reçu la totalité des paiements de la part de l'huissier.... rn
Ayant appelé l'huissier, il me dit que j'ai bien tout réglé et que c'est Sogefinancement qui est en tort... rn
Que faire en cas de litige entre l'huissier et son client svp ? rn
J'ai réglé mes dettes depuis un an et Sogefinancement ne veut pas demander le défichage tant que l'huissier ne lui prouve pas avoir versé les fonds... je me retrouve au milieu et ai vraiment besoin de contracter un crédit au plus vite.... rn
Est-il possible d'aller voir la BDF en leur expliquant et leur montrant mes paiements à l'huissier pour qu'ils me défichent immédiatement ? peut-on dans ce cas évoquer un fichage abusif ? (dans la durée) ?.. rn
Je suis vraiment déçu.... je pensais être en mesure de demander un crédit... ayant réglé mes dettes depuis un an mais non :- (rn
Merci d'avance pour votre aide